



# REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

## DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2022-16

En application de l'article R123-21  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

### DELEGATION DE PAIEMENT

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°1-7 du 20 août 2020 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président et à la Vice-Présidente,

Considérant le souhait du CCAS de confier à Véolia le paiement des factures émises par Total Energies dans le cadre du contrat de fourniture d'énergie,

#### DECIDE :

##### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

De conclure avec VEOLIA ENERGIE ET TOTAL ENERGIES un contrat de délégation de paiement. La délégation prend effet à compter du 25 mai 2022.

##### ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

##### ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le 22/08/2022

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2022-16 DELEGATION PAIEMENT

Date de transmission de l'acte : 14/09/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 14/09/2022

Numéro de l'acte : 22\_00027 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20220822-22\_00027-CC

Date de décision : 22/08/2022

Acte transmis par : Claudia DI CICCO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)  
1.4.2.3. Autres